PROGRAMME D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE EN FORETS DEPARTEMENTO-DOMANIALES

MARCHE DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

MARCHE DE SERVICE

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMELIORATIONS DU SITE D'ACCUEIL DU PAS DE BELLECOMBE

N° 2026-7300-031

Document de Consultation des Entreprises

Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP)

MARCHE SIMPLE PONCTUEL A PROCÉDURE ADAPTEE

(En application du Code de la Commande Publique 2019)

MAITRE D'OUVRAGE

OFFICE NATIONAL DES FORETS
Direction Régionale de La Réunion
Boulevard de la Providence
CS 71072 SAINT DENIS Cedex
Téléphone : 02 62 90 48 00
Mél : dr.reunion@onf.fr

Table des matières

1 ARTICLE 1. CLAUSES TECHNIQUES 3
1.1 Contexte, localisation et objet de la consultation 3
1.2 Objectif de l'étude 4
1.3 Catégorie d'ouvrage et nature des travaux 5
1.4 Contenu des éléments de la mission 5
1.4.1 Eléments de missions de base 5
1.4.2 Tranche ferme : Phase AVP 5
1.4.3 Tranche ferme : Etude géotechnique 6
1.4.4 Tranche ferme : Etude d'impact paysager 7
1.4.5 Tranche ferme : analyse d'impact environnementale 10
1.4.6 Tranche optionnelle 1 : PRO/DCE – ACT pour l'ensemble du projet 13
1.4.7 Tranche optionnelle 2 : Phases VISA/DET/OPC/AOR 14
1.5 Délais prévisionnels 14
1.6 Coordination en matière de Sécurité et de protection de la santé des travailleurs 15
1.7 Moyens de l'étude et compétences techniques requises 15
1.8 Responsabilités de l'entreprise 15
1.9 Délai d'exécution 16
1.10 Mémoire technique 16
1.11 Annexes 16

1 ARTICLE 1. CLAUSES TECHNIQUES

1.1 Contexte, localisation et objet de la consultation

Le site du Pas de Bellecombe est une emblématique vitrine du paysage volcanique de la Réunion et accueille chaque année plusieurs dizaines de milliers de touristes.

Les deux enjeux majeurs pour l'accueil du public sur ce site sont : la capacité d'accueil du kiosque et la gestion des toilettes.

Pour le kiosque : des travaux de réfection de toiture ont été réalisés en 2024 par le Département. Cependant, le parc photovoltaïque est vétuste et sous dimensionné, tout comme le stockage et l'alimentation en eau.

Pour les sanitaires : Des travaux réalisés vers 2015 avaient permis de doter le site de toilettes sèches mais leur dimensionnement et process se sont révélé inadapté aux besoins du site. Des problèmes d'odeur et d'hygiène ont été relevés ce qui a conduit le département à doter le site de toilettes à eau dont le fonctionnement repose sur des vidanges et des apports en eau hebdomadaires. Afin de rendre le site autonome et de diminuer les flux de camions sur site, le département a lancé des études de faisabilité pour réaliser un système d'assainissement enterré et adapté.

. Le Département a mandaté l'ONF pour poursuivre l'opération d'amélioration du site d'accueil. C'est dans ce cadre que s'inscrit cette consultation pour la maîtrise d'œuvre visant à réaliser des TRAVAUX D'AMELIORATIONS DU SITE D'ACCUEIL DU PAS DE BELLECOMBE :

1. Raccordement des toilettes conventionnelles actuelles à un assainissement avec une filière de traitement adapté au site (exemple basé sur un système de filtre coco) avec récupération des eaux grises pour une réinjection dans les wc
2. Une révision des toilettes sèches vers un système optimisé et adapté au site (exemple type lombricomposte), des systèmes de ventilations performants et une amélioration du process de maintenance (vidange, nettoyage)
3. Un approvisionnement en eau potable pour le snack et un approvisionnement complémentaire en eau pour les toilettes conventionnelles : création d'hydrant de récupération d'eau pluviale et de stockage et traitement UV
4. Un approvisionnement en électricité pour le snack et les toilettes : adaptation et/ou renforcement du parc de panneaux photovoltaïques.
5. Le démantèlement et l'évacuation des ouvrages vétustes
6. Aménagement extérieur à proximité immédiate du snack pour permettre à la clientèle de consommer leur collation

L'aménagement intérieur du kiosque (scénographies, mobilier, …) n'est pas inclus dans cette étude mais cette intervention pourra avoir lieu courant 2027.

1.2 Objectif de l'étude

Du fait de l'incertitude de la date de lancement des travaux (financements, délais d'autorisations administratives entres autres), le marché se décompose en 1 tranche ferme et 2 tranches optionnelles, qui seront affermies en fonction de l'avancement du dossier administratif et financier.

⇨ Noter qu'un relevé topographique LiDAR préalable à l'étude de l'ouvrage en lui-même est en cours et que les rapports en résultant seront fournis en temps utile au titulaire du présent marché.

Le but de cette opération est de réaliser une étude complète pour l'amélioration des capacités de gestion du kiosque (capacité électrique, alimentation en eau et évacuation ouvrages vétustes) et pour l'amélioration du fonctionnement des toilettes en place (process Wc sec, assainissement et l'alimentation en eau) sur la base des études déjà réalisées par le BET BET2L, disponibles en annexe. Cette étude comprendra notamment :

- L'implantation du système et l'emprise impactée par le projet
- La définition et le dimensionnement de l'ensemble des ouvrages et systèmes nécessaires
- L'estimation du prix et du planning prévisionnel des travaux
- Une analyse multicritère comparative (prenant en compte le cout global de l'opération en investissement et en maintenance) permettant aux financeurs un choix éclairé quant à la solution la plus adaptée

Cette étude comprendra une étude géotechnique et une étude environnementale & paysagère de la zone d'étude qui feront l'objet de présentations devant les partenaires concernés par les prises de décision qui en découleront (Département, ONF, commune, Parc National…).

En plus de la conception du système d'assainissement, le bureau d'étude devra également s'assurer du raccordement de l'eau traité avec les toilettes pour assurer un circuit fermé où, le cas échéant, proposer toutes modifications nécessaires.

Le site concerné se situe :

- Sur le massif du Piton de la Fournaise ;
- Dans le périmètre du Parc national de La Réunion inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO « Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion » ;
- Dans un environnement caractérisé par des paysages volcaniques remarquables faisant l'objet d'une fréquentation touristique importante.

Le titulaire devra prendre en compte :

- Les documents de gestion du Parc national ;
- Les prescriptions applicables aux sites classés et espaces naturels protégés ;
- Les documents d'urbanisme en vigueur ;
- Les éventuels avis et recommandations des services de l'État compétents.

Le titulaire devra donc réaliser :

- La maitrise d'œuvre de l'AVP jusqu'à la réception des travaux.

- L’étude d’impact paysager
- L’étude d’impact environnemental
- L’étude géotechnique nécessaire aux projets

1.3 Catégorie d'ouvrage et nature des travaux

L'ouvrage à réaliser appartient à la catégorie d'ouvrages « Infrastructures » et concerne :

- La réalisation d’un système d’assainissement autonome pour les sanitaires du Pas de Bellecombe ;
- La réfection des toilettes sèches et la mise en œuvre de solutions telles que : l’amélioration de la ventilation, le remplacement de certains équipements pour limiter la dégradation (cuvettes, sols, poignées…) en cohérence et concertation avec le gestionnaire du relais ;
- L’adaptation et/ou renforcement du parc de panneaux photovoltaïques correspondant aux besoins actuels du kiosque et du site plus globalement tout en anticipant une augmentation du besoin dans un contexte de développement touristique ;
- La mise en place d’hydrant (récupération d’eau et stockage) pour alimenter le Snack et les toilettes ;
- Le démantèlement et l’évacuation des ouvrages vétustes tout en s’inscrivant au maximum dans une démarche de réemploi ;
- La mise en place d’aménagements extérieurs intégrés à proximité immédiate du snack pour permettre à la clientèle de consommer leur collation.

1.4 Contenu des éléments de la mission

1.4.1 Eléments de missions de base

Le présent marché est soumis à la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi MOP), au décret d'application n°93.1268 du 29 novembre 1993 portant application du 1 de l'article 18 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, et à l'arrêté du 21 décembre 1993 sur les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

Les éléments constitutifs de la mission sont les suivants :

1.4.2 Tranche ferme : Phase AVP

L’entreprise devra repartir sur l’AVP réalisée par le BET BET2L. Elle devra fournir un AVP pour l’ensemble des infrastructures détaillées ci-dessous qui sont regroupées au sein du même projet : TRAVAUX D’AMELIORATIONS DU SITE D’ACCUEIL DU PAS DE BELLECOMBE :

1. Raccordement des toilettes conventionnelles actuelles à un assainissement avec une filière de traitement adapté au site (exemple basé sur basée sur un système de filtre coco) avec récupération des eaux grises pour une réinjection dans les wc ;
2. Une révision des toilettes sèches vers un système optimisé et adapté au site (exemple type lombricomposte) et des systèmes de ventilations performants pour les toilettes sèches actuelles

3. Un approvisionnement en eau potable pour le snack : Hydrant et traitement UV ;
4. Un approvisionnement en eau pour les toilettes conventionnelle : Hydrant ;
5. Un approvisionnement en électricité pour le Snack et les toilettes : Parc de panneau photovoltaïque ;
6. Le démantèlement et l'évacuation des ouvrages vétustes ;
7. La mise en place d'aménagements extérieurs intégrés à proximité immédiate du snack pour permettre à la clientèle de consommer leur collation.

L'entreprise participera à 4 comités techniques pour présenter l'avancement de l'étude aux différents stades et de faire valider les résultats des études aux partenaires. Elle assurera les présentations de l'étude et réalisera les comptes rendus. Les services du Département, du SPANC et du Parc National de la Réunion pourront être présents. Ces comités pourront être sur site ou dans les locaux de l'ONF à Saint Denis.

1.4.3 Tranche ferme : Etude géotechnique

Mission Géotechnique G1 et G2 AVP

1.4.3.1 Objet de la mission

La présente consultation a pour objet la réalisation d'une mission géotechnique conformément à la norme NF P 94-500 comprenant :

- Mission G1 (Étude de Site et Principes Généraux de Construction) ;
- Mission G2 AVP (Étude Géotechnique d'Avant-Projet).

Les études visent à accompagner le projet : TRAVAUX D'AMELIORATIONS DU SITE D'ACCUEIL DU PAS DE BELLECOMBE.

1.4.3.2 Contexte de l'opération

Le projet global comprend les 6 projets d'ouvrages cités dans le 2.1 du présent document comme étant les : TRAVAUX D'AMELIORATIONS DU SITE D'ACCUEIL DU PAS DE BELLECOMBE.
Le site est situé dans un environnement volcanique soumis à des contraintes d'accès et à des exigences environnementales particulières.

1.4.3.3 Prestations attendues

Le titulaire réalisera l'ensemble des investigations nécessaires à la bonne compréhension des caractéristiques géotechniques du site.
Les prestations comprendront notamment :

- Visite du site ;
- Analyse documentaire et bibliographique ;
- Reconnaissance géotechnique des terrains ;
- Sondages et essais adaptés aux ouvrages projetés ;
- Caractérisation géologique et géotechnique des sols ;
- Évaluation des conditions de terrassement ;
- Étude de la faisabilité de l'infiltration des eaux traitées ;

- Identification des risques géotechniques particuliers liés au contexte volcanique.

1.4.3.4 Mission G1

La mission G1 devra permettre :

- De définir le contexte géologique et géotechnique général ;
- D'identifier les contraintes et risques géotechniques du site ;
- D'établir les principes généraux de construction applicables au projet.

1.4.3.5 Mission G2 AVP

La mission G2 AVP devra permettre :

- D'établir un modèle géotechnique du site ;
- De définir les caractéristiques mécaniques des terrains ;
- De formuler les recommandations de fondations pour les ouvrages projetés ;
- De préciser les conditions de réalisation des terrassements ;
- De vérifier l'aptitude des sols à l'infiltration des eaux traitées ;
- D'émettre les préconisations nécessaires à la poursuite des études de maîtrise d'œuvre.

1.4.3.6 Livrables

Le titulaire remettra :

- Un rapport G1 ;
- Un rapport G2 AVP ;
- Les résultats détaillés des investigations et essais ;
- Les coupes géotechniques et plans de localisation des sondages ;
- Les recommandations techniques pour la conception des ouvrages.

Les documents seront fournis en formats PDF et modifiables.

1.4.4 Tranche ferme : Etude d'impact paysager

Il est demandé au maître d'œuvre de réaliser l'étude d'impact paysager de l'ensemble du projet.
Le projet global comprend les 6 projets d'ouvrages cités dans le 2.1 du présent document comme étant les : TRAVAUX D'AMELIORATIONS DU SITE D'ACCUEIL DU PAS DE BELLECOMBE.

Cette étude devra comporter :
L'étude visera à :

- Caractériser le paysage actuel ;
- Identifier les sensibilités paysagères du site ;
- Évaluer les perceptions depuis les principaux points de vue ;
- Mesurer les impacts visuels directs et indirects des équipements ;
- Proposer des variantes d'implantation ;
- Définir les mesures d'évitement, de réduction et, le cas échéant, de compensation des impacts.

1.4.4.1 Phase 1 : Analyse de l'état initial

Le titulaire réalisera :
Analyse documentaire

- Collecte et analyse des documents disponibles :
- Données topographiques
- Photographies aériennes ;
- Documents d'urbanisme ;
- Études environnementales existantes ;
- Documents de gestion du Parc national.
- Analyse paysagère

Identification :

- Des unités paysagères ;
- Des structures visuelles dominantes ;
- Des lignes de force du paysage ;
- Des ambiances paysagères ;
- Des points hauts et points remarquables.

Analyse de la fréquentation
Recensement :

- Des itinéraires touristiques ;
- Des cheminements piétons ;
- Des plateformes d'observation ;
- Des secteurs les plus fréquentés.

1.4.4.2 Phase 2 : Diagnostic de sensibilité paysagère

Le titulaire établira une cartographie des sensibilités :
Sensibilité visuelle
Identification :

- Des covisibilités ;
- Des champs de vision ;
- Des zones de forte exposition visuelle ;
- Des perceptions à courte, moyenne et longue distance.
- Sensibilité patrimoniale

Prise en compte :

- De la valeur symbolique du site volcanique ;
- De la qualité des panoramas ;
- Du caractère naturel et sauvage des lieux.

1.4.4.3 Phase 3 : Évaluation des impacts

Hydrants

L'étude examinera notamment :

- Leur visibilité ;
- Leur hauteur émergente ;

- Leur couleur ;
- Leur compatibilité avec les matériaux locaux ;
- Les effets liés au réseau associé.

Panneaux photovoltaïques

L'analyse portera sur :

- Les phénomènes de réflexion lumineuse ;
- La visibilité depuis les belvédères notamment celui du Dolomieu;
- L'effet de rupture dans le paysage volcanique ;
- Les variantes d'implantation et d'intégration

Assainissement collectif

L'étude analysera :

- L'impact des bâtiments techniques ;
- L'impact des regards et ouvrages annexes ;
- Les effets liés aux terrassements ;
- Les incidences des réseaux enterrés ;
- Les éventuelles nuisances perceptibles.

Aménagement extérieur

L'étude analysera :

- L'impact des aménagements ;
- Les éventuelles nuisances perceptibles.

1.4.4.4 Phase 4 : Recherche de variantes

Le titulaire proposera au minimum :

1. Trois scénarios d'implantation ;
2. Une comparaison multicritère ;
3. Une hiérarchisation des solutions.

Chaque variante sera évaluée selon :

- Les impacts paysagers ;
- Les contraintes techniques ;
- Les coûts prévisionnels ;
- La facilité d'exploitation et de maintenance.

1.4.4.5 Phase 5 : Mesures d'intégration paysagère

Le titulaire formulera des recommandations portant notamment sur :

Ouvrages techniques :

- Choix des teintes ;
- Traitement des matériaux ;
- Limitation des hauteurs émergentes ;
- Solutions de masquage.

Panneaux photovoltaïques

- Implantation sur structures basses ;
- Limitation des reflets ;

- Adaptation aux lignes topographiques ;
- Regroupement des équipements.

Assainissement collectif

- Intégration architecturale des locaux ;
- Enfouissement des réseaux ;
- Traitement des abords.

1.4.4.6 Production de photomontages

Le titulaire réalisera :

- Un reportage photographique complet ;
- Des photomontages de qualité professionnelle ;
- Des vues de jour ;
- Des vues représentatives des principaux points de perception.

Nombre minimal :

- 3 photomontages pour les hydrants ;
- 3 photomontages pour l'installation photovoltaïque ;
- 6 photomontages pour les ouvrages d'assainissement.

Les photomontages devront être accompagnés :

- Des coordonnées des prises de vue ;
- Des distances d'observation ;
- Des angles de vision ;
- Des hypothèses retenues.

1.4.4.7 Livrables attendus

Le titulaire remettra :

- Rapport de diagnostic au format PDF et au format modifiable Comprenant :
 - État initial ;
 - Analyse d'impact ;
 - Variantes ;
 - Mesures ERC (Éviter, Réduire, Compenser) ;
 - Synthèse décisionnelle.
- Atlas photographique comprenant :
 - L'ensemble des points de vue ;
 - Les analyses de covisibilité.
 - Cartographie SIG aux formats :
 - SHP ;
 - PDF géoréférencé.

1.4.5 Tranche ferme : analyse d'impact environnementale

1.4.5.1 Objet de la mission

Le maître d'œuvre réalisera l'ensemble des études environnementales nécessaires à la conception, à l'autorisation et à la réalisation du projet global comprend les 6 projets d'ouvrages cités dans le 2.1 du présent document comme étant les : TRAVAUX D'AMELIORATIONS DU SITE D'ACCUEIL DU PAS DE BELLECOMBE.
L'analyse d'impact environnemental comprend également les éventuels terrassements, tranchées, réseaux et infrastructures annexes.
La mission devra permettre d'identifier, d'évaluer et de réduire les impacts des aménagements projetés sur l'environnement.

1.4.5.2 Analyse du contexte réglementaire

Le maître d'œuvre devra établir un diagnostic règlementaire comprenant notamment :

- L'analyse du statut foncier du site ;
- La prise en compte des dispositions applicables du Code de l'Environnement ;
- L'identification des procédures environnementales requises ;
- L'identification des servitudes et protections environnementales existantes ;
- L'analyse des contraintes liées au classement UNESCO des « Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion » ;
- L'identification des éventuelles autorisations, avis ou dérogations nécessaires auprès des services de l'État, du Parc National et de toute autre autorité compétente.

1.4.5.3 État initial de l'environnement

Le maître d'œuvre réalisera un état initial détaillé du site et de ses abords comprenant notamment :

Milieu physique

- Topographie ;
- Géologie et volcanologie ;
- Hydrogéologie ;
- Écoulement des eaux pluviales ;
- Risques naturels ;
- Contexte climatique.

Milieu naturel

- Inventaire des habitats naturels ;
- Inventaire de la flore remarquable, protégée ou endémique ;
- Inventaire de la faune présente ou potentielle ;
- Identification des espèces protégées susceptibles d'être impactées ;
- Analyse des continuités écologiques.

Milieu humain et paysager

- Fréquentation touristique ;
- Usages du site ;
- Qualité paysagère ;
- Perception visuelle depuis les principaux points de vue ;
- Analyse patrimoniale et culturelle du site.

1.4.5.4 Analyse des incidences du projet

Le maître d'œuvre devra évaluer les incidences du projet pendant les phases :

- De préparation ;
- De chantier ;
- D'exploitation ;
- De maintenance ;
- De fin de vie des équipements.

L'analyse portera notamment sur :

Assainissement

- Gestion des effluents ;
- Note technique et document d'autorisation pour le SPANC. Le Titulaire devra s'assurer auprès du SPANC de la recevabilité technique et administrative du projet.
- Risques de pollution des sols ;
- Performances environnementales du dispositif retenu ;
- Compatibilité avec les contraintes du site volcanique.

Réseaux d'eau et hydrants

- Impact des tranchées ;
- Consommation de la ressource ;
- Risques de fuite ;
- Effets sur les sols et habitats naturels.

Installations photovoltaïques

- Réflexion lumineuse éventuelle ;
- Conditions de maintenance ;
- Gestion des équipements en fin de vie.

Travaux

- Déblais et remblais ;
- Circulation des engins ;
- Nuisances sonores ;
- Production de poussières ;
- Gestion des déchets ;
- Impact sur la fréquentation du site.

1.4.5.5 Mesures ERC (Éviter – Réduire – Compenser)

Le maître d'œuvre devra définir les mesures permettant :

Évitement

- Limitation des emprises ;
- Utilisation maximale des espaces déjà anthropisés ;
- Préservation des habitats sensibles.

Réduction

- Organisation du chantier ;
- Limitation des terrassements ;
- Techniques de réalisation adaptées au contexte volcanique ;

- Protection des sols et de la végétation ;
- Gestion des déchets ;
- Limitation des nuisances pour les visiteurs.

Compensation

Le cas échéant.

1.4.6 Tranche optionnelle 1 : PRO/DCE – ACT pour l'ensemble du projet

Cette tranche sera affermie si un choix a été fait par le Maître d'ouvrage lors de la phase AVP.
Il participera à 4 comités techniques pour présenter l'avancement de l'étude aux différents stades et de faire valider les résultats des études aux partenaires. Elle assurera les présentations de l'étude et réalisera les comptes rendus. Les services du Département, du SPANC et du Parc National de la Réunion pourront être présents. Ces comités pourront être sur site ou dans les locaux de l'ONF à Saint Denis.

Pour la phase PRO :
Il est demandé au maître d'œuvre de dimensionner finement l'ensemble des ouvrages relatifs au projet de TRAVAUX D'AMELIORATIONS DU SITE D'ACCUEIL DU PAS DE BELLECOMBE correspondant au 6 types de travaux listés dans l'AVP 2.4.2
Le maître d'œuvre produira l'ensemble des pièces nécessaires aux procédures administratives et environnementales :

- Note environnementale ;
- Note technique et document d'autorisation pour le SPANC et assurer le suivi du dossier jusqu'à l'obtention de l'accord du SPANC.
- Etude évaluation environnementale si requise ;
- Dossier d'incidences au titre de la réglementation applicable ;
- Dossier destiné au Parc National de La Réunion pour autorisation de travaux ;
- Supports cartographiques ;
- Photomontages et simulations d'intégration paysagère.

Il participera à une réunion de présentation du dossier au Conseil Scientifique du Parc National et intégrera les éventuelles modifications apportées à la suite.

Pour la partie DCE :
Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) devra inclure toutes les sujétions pour la mise en œuvre des 6 types de travaux listés dans l'AVP 1.4.2.
Il est demandé au maître d'œuvre de rédiger le DCE pour la réalisation des travaux, sous forme de CCTP, de pièces graphiques nécessaires, de CDPGF ou DQE et BPU.

- ⇨ La partie administrative (AE, CCAP, RC) sera réalisée par l'ONF, en concertation avec le candidat titulaire portant sur les points le concernant (pénalités, critères d'analyse, délai d'exécution, etc.)

Pour la phase ACT :
Le maître d'œuvre réalisera en concertation avec l'ONF, l'analyse des offres pour assister le MOA dans le choix de l'entreprise de travaux qui réalisera l'ouvrage, en fonction de la notation des critères définis au Règlement de la Consultation.

1.4.7 Tranche optionnelle 2 : Phases VISA/DET/OPC/AOR

Phase exécution :
Il est demandé au maître d'œuvre de réaliser les missions suivantes :

- Visa des études d'exécution (EXE) ;
- Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET) ;
- Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier (OPC) ;
- Assistance lors des opérations de réception (AOR) ;

Le délai des travaux est estimé par le maître d'ouvrage à 6 mois y compris période de préparation. Un planning prévisionnel est fourni en annexe 2 du présent document.
Cependant le candidat indiquera dans l'annexe 1 de l'acte d'engagement le délai prévisionnel correspondant aux travaux objet du marché et prévoira le nombre de visites et réunions de chantier en conséquence. Celui-ci devra figurer dans le mémoire technique pour permettre l'analyse des prix du candidat.

Le titulaire participera à minima à 17 Réunions de chantier sur site lors de la phase travaux
L'entreprise devra impérativement se référer au planning joint en annexe.
Tout retard dans la rédaction des différentes phases sera sujet à des pénalités de retards.

1.5 Délais prévisionnels

La date butoir globale d'exécution de la mission est fixé au : 13 décembre 2027 pour la réception complète des ouvrages cités dans le 2.1 du présent document comme étant les : TRAVAUX D'AMELIORATIONS DU SITE D'ACCUEIL DU PAS DE BELLECOMBE.

Répartition indicative :

TF AVP	6 semaines
TF GEOTECH	4 semaines
TO PRO/DCE	10 semaines
TO ETUDE PAYSAGERE	7 semaines
TO ETUDE ENVIRONNEMETALE	7 semaines
DEPOT ET INSTRUCTION DOSSIER REGLEMENTAIRE	18 semaines
TO CONSULTATION & ACT	6 semaines
PREPA TRAVAUX	4 semaines
TRAVAUX	13 semaines
TO VISA & DET & OPC	17 semaines
TO AOR	1 semaines

Il sera demandé au titulaire de s'engager sur ce planning. Tout retard sur les rendus des différentes phases sera sujet à des pénalités de retard.
Le maitre d'ouvrage attire l'attention sur l'obligation de réception de l'ensemble des ouvrages au 13 décembre 2027.

1.6 Coordination en matière de Sécurité et de protection de la santé des travailleurs

Lors de l'étude, la catégorie des travaux, au sens du Code du travail (Loi N° 93-1418 du 31 Décembre 1993) sera déterminée. Il sera alors décidé si une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs est nécessaire.
Dans ce cas, le maître d'œuvre devra fournir au coordonnateur toutes les informations ou documents nécessaires à l'exercice de la mission de celui-ci et tenir compte de ses avis.
Tout différend entre le maître d'œuvre et le coordonnateur est soumis à l'arbitrage du maître de l'ouvrage

1.7 Moyens de l'étude et compétences techniques requises

L'entrepreneur désignera, dès la passation du marché, un responsable qui sera l'unique interlocuteur du maître d'ouvrage. Cette personne devra avoir toutes les compétences requises pour répondre aux questions pendant la durée d'exécution intégrale.
Les travaux se tenant dans une zone particulièrement sensible située en cœur de Parc National, il est demandé au candidat d'intégrer dans la conception des ouvrages, des modes de réalisation et d'assemblage compatibles avec la règlementation en cœur de Parc. De plus, il faudra limiter au maximum les travaux sur site.
Les compétences requises pour réaliser cette opération en milieu naturel sont :

- Dimensionnement structurel des ouvrages
- Conduite de projet et de chantier
- Connaissance du tissu technico-économique local (savoir-faire des entreprises, disponibilité des matériaux …)

Ces compétences seront appréciées grâce au mémoire technique remis avec l'offre lors de la consultation des candidats.
L'équipe devra comprendre à minima :

- Un(e) paysagiste concepteur ;
- Un(e) spécialiste en analyse visuelle et photomontage ;
- Un(e) environnementaliste ;
- Un(e) expert SIG et cartographie ;
- Un(e) spécialiste de la maitrise d'œuvre ;
- Un(e) spécialiste de l'assainissement collectif.

1.8 Responsabilités de l'entreprise

Les prestations seront exécutées conformément aux documents normatifs français émanant de l'AFNOR, aux guides, recommandations, directives et modes opératoires émanant des ministères de tutelle ou de tout autre organisme ou groupe de travail officiellement reconnu.
Du seul fait de la remise de leur proposition, le maître d'œuvre reconnait s'être rendu sur les lieux, s'être rendu compte des moyens d'accès et de l'importance des travaux à exécuter, de toutes les difficultés qu'ils sont susceptibles de comporter, et d'avoir étudié de façon parfaite l'ensemble des travaux.
Les personnes à contacter sont nommées dans le Règlement de la Consultation si nécessaire.

En conséquence, il est convenu que, moyennant le prix qui est prévu au marché, l'entreprise retenu et responsable du présent marché, devra l'intégralité des prestations indiqués dans ce cahier des charges, sans être fondé à se prévaloir d'erreurs, d'omissions ou d'insuffisance de renseignements.

1.9 Délai d'exécution

Les délais d'exécution proposés par le candidat seront donnés dans l'annexe 1 de l'Acte d'Engagement, face aux délais maximums donnés par l'ONF.

1.10 Mémoire technique

Le contenu du mémoire technique est décrit dans le Règlement de la Consultation du présent marché. De plus il est demandé au candidat de fournir la liste des études complémentaires qui seraient éventuellement nécessaires en fonction de la solution technique qu'il compte présenter, d'en décrire succinctement les travaux et d'en évaluer le coût.

Ce mémoire devra intégrer les modes de transports envisagés, le nombre de visites et toutes sujétions jugées pertinentes.

La demande d'autorisation de travaux en cœur de Parc sera réalisée par l'ONF préalablement aux travaux. Pour l'étude géotechnique, le bureau d'étude devra fournir son programme d'investigations géotechniques pour permettre le traitement de la demande d'autorisation.

1.11 Annexes

Plan de masse
Dimension sanitaire
Historique des opérations sur le site
Analyse multicritère